

JARDINIER·ÈRE PAYSAGISTE

Embellir les espaces verts en respectant l'environnement.

SON MÉTIER

Le·La jardinier·ère paysagiste aménage et entretient parcs, jardins, massifs et terrains de sport. Selon les saisons, il·elle met en pratique toutes les techniques du jardinage : préparation des sols et des massifs, apport d'engrais, puis semis ou plantation de gazon, fleurs, arbres ou arbustes. Puis viennent l'arrosage, la tonte, le désherbage, le binage des massifs, la taille des arbustes, le ramassage des feuilles. Il·Elle sait reconnaître les maladies et les parasites et met en œuvre les traitements nécessaires.

Mais son rôle ne se limite pas à la plantation. Il·Elle réalise aussi, selon les plans du·de la paysagiste, des travaux de constructions paysagères avec une part de maçonnerie, de plomberie et d'électricité. Il·Elle organise l'apport et l'évacuation de terre, participe à la pose de dallages ou de bordures, installe les systèmes d'arrosage et met en place des éclairages extérieurs.

OÙ ET COMMENT ?

Le·La jardinier·ère paysagiste travaille en s'aidant de matériels motorisés potentiellement dangereux (tracteurs, tondeuses, tronçonneuses...) et d'engrais ou de traitements phytosanitaires nécessitant le port d'équipements de protection : casque, gants, masque, lunettes suivant le cas. Ses déplacements sont fréquents et son activité s'exerce dehors par tous les temps. Il·Elle est salarié·e d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale (mairie, syndicats de commune).

SES QUALITÉS

Sens de l'esthétique et de l'observation, endurance physique, sont des atouts pour exercer ce métier. Avoir un bon relationnel s'avère nécessaire pour travailler en équipe et communiquer avec les clients ou les usagers.

DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

Dans un secteur dynamique et créateur d'emplois le·la jardinier·ère paysagiste peut, avec de l'expérience, devenir chef·fe d'équipe ou envisager de créer sa propre entreprise. Il·Elle peut aussi se spécialiser dans un domaine précis : arrosage intégré, terrains sportifs, élagage, grâce à une formation complémentaire spécifique.

Salaire brut du débutant : 1646 € par mois.

LA PAROLE À

LUDOVIC – JARDINIER MUNICIPAL

« J'aime travailler dehors, au contact des végétaux que l'on peut toucher et sentir. J'adore créer des massifs et utiliser toutes sortes d'engins et de matériels. La période d'avril à juin est la plus active : taille des arbustes printaniers, tonte des pelouses, création de massifs de fleurs, traitements préventifs. Ensuite c'est de l'entretien courant : désherbage, tailles de haies et l'hiver on réalise le gros œuvre : tronçonnage, élagage, abattage et entretien du matériel. »

DIPLÔMES EN BRETAGNE

SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

- *Nature - jardin - paysage - forêt*

CAP AGRICOLE

- *Jardinier paysagiste*
- *Métiers de l'agriculture*

BREVET PROFESSIONNEL

- *Aménagements paysagers*

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

- *Travaux des aménagements paysagers*

BAC PROFESSIONNEL

- *Aménagements paysagers*
- *Technicien conseil vente univers jardinerie*

BTS AGRICOLE

- *Aménagements paysagers*

LICENCE PROFESSIONNELLE

- *Sciences humaines et sociales mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien*

CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION

- *Constructions paysagères*
- *Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés*

▪ CAPA MÉTIERS DE L'AGRICULTURE



<https://oniseptv.onisep.fr/onv/capa-metiers-de-lagriculture>

▪ JARDINIER·ÈRE - PAYSAGISTE



<https://oniseptv.onisep.fr/onv/les-metiers-animes-jardinier-jardiniere-paysagiste>



Le service public
de l'orientation